

Intitulé

La protection juridique des
personnes vulnérables

Référence

FOR 101

Public ciblé

- Professionnels en lien avec les familles.
- Professionnels en lien avec les personnes bénéficiant d'une mesure de protection.

Intervenant:

Responsable qualité service MJPM ATL
Formateur et Titulaire du CNC MJPM

Prérequis

Aucun

Lieu

- À Mende en inter
- Sur l'établissement en intra

Durée

- 1 ou 2 journées
- 7 heures de formation en inter
- 14 heures de formation en intra

Prix Inter / par personne *

260 € / jour / personne

Prix Intra /

1150€ /jour

*Net de TVA par décision d'exonération de la
DIRRECTE OCCITANIE du 03 Juin 2019



F004B

Formation

La protection juridique des personnes vulnérables

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser les professionnels à l'intérêt d'une mesure de protection.
- Connaître la réglementation sur la protection juridique des majeurs.
- Maîtriser la procédure de demande d'ouverture d'une mesure.
- Connaître les droits de la personne protégée.
- Cerner les missions du Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM).

Objectifs pédagogiques

- Envisager les besoins de protection, sous l'angle capacitaire de la personne protégée
- Connaître les différentes mesures de protection (Tutelle, Curatelle, Sauvegarde de Justice, Mandat de Protection future et Habilitation familiale)
- Distinguer les limites et contours des différentes mesures de protection
- Construire un projet d'accompagnement cohérent et mettant en lumière les rôles et places respectifs des professionnels de l'accompagnement et de la protection juridique.

Contenu

- Se situer dans sa pratique
- Les enjeux d'une mesure de protection, cadre législatif, social, et ouverture d'une mesure.
- Les différentes mesures de protection juridique, les droits et libertés des personnes protégées.
- Le mandat du tuteur ou du curateur.
- Évaluation des acquis.

Évaluation des résultats

ATL Formation met en œuvre un dispositif d'évaluation permettant de mesurer la progression des acquis des participants, et d'adapter l'intervention. Pour ce faire, les outils et méthodes à disposition sont :

- Une auto-évaluation initiale de connaissance/compétences : qui permet à chacun de se situer dans sa pratique professionnelle et de cibler ses objectifs et ses besoins en formation.
- Une évaluation par objectif : à la fin de chaque objectif pour mesurer l'acquisition des compétences.